



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230303-DBC20230309_05-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

N° DBC 20230309-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 02 mars 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 Mars 2023 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Patrice BION, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Serge THEALLIER, Pierre ROZE.

Membres du Bureau absents excusés :

Bernard LORTON, Didier ROMEUF (*représente par Christophe DOS SANTOS*), Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Éric CABROLIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU
COEUR**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le Centre Social Intercommunal propose des actions favorisant l'ouverture culturelle des enfants et familles rencontrant des fragilités d'ordre sociales en s'appuyant essentiellement sur des partenariats avec la communauté éducative, les partenaires sociaux et les acteurs associatifs.

C'est dans ce cadre que celui-ci propose de conventionner avec l'association Cultures du Cœur.

L'association Cultures du Cœur met à disposition des places pour des manifestations culturelles et sportives aux populations démunies et éloignées de la culture. Pour ce faire, elle passe par des structures relais motivées dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de ces populations. La structure partenaire s'engage à verser une cotisation annuelle à l'association Cultures du Cœur d'un montant de 100 euros.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 23

AR Prefecture

063-200070712-20230303-DBC20230309_05-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature de la convention avec l'association Cultures du Cœur,
- **Approuve** l'adhésion annuelle à l'association Cultures du Cœur de 100 euros,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette action.

TOTAL VOTANTS : 23	Membres présents : 22	Membres représentés : 3	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	Pour : 23		Contre : 0
Abstentions : 0			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

